

La stratégie canadienne sur le tabac

Objectif : moins de 5 % d'ici 2035

Le tabagisme demeure une des principales causes évitables de décès prématurés au Canada. Bien que le taux de tabagisme ait diminué, un nombre important de Canadiens font encore usage du tabac et le tabagisme tue **45 000 Canadiens chaque année**. Le coût total dû au tabac s'élève à plus de 16 milliards par an. Le gouvernement du Canada a annoncé son objectif d'atteindre un taux de tabagisme inférieur à 5 % d'ici 2035. Le but est de réduire le nombre effarant de décès et de maladies attribuables au tabagisme. L'atteinte de cette cible permettra de sauver des millions de vies et des milliards de dollars.

Le gouvernement du Canada poursuivra les efforts législatifs et réglementaires qu'il a entrepris pour protéger les jeunes et les non-fumeurs, y compris la mise en œuvre de la *Loi sur le tabac et les produits de vapotage*. Mais nous reconnaissons qu'il **faudrait en faire davantage**. La Stratégie canadienne sur le tabac représente un virage vers une approche plus exhaustive et intégrée de lutte contre le tabagisme.

La Stratégie comprendra des approches vastes axées sur la population générale visant à atteindre l'objectif ambitieux d'un taux de tabagisme de 5 % d'ici 2035, ainsi que des approches qui ciblent certaines populations pour lesquelles le taux d'usage du tabac est particulièrement élevé. La Stratégie reconnaît le potentiel de la réduction des méfaits – soit d'aider ceux qui sont incapables d'arrêter ou qui n'ont pas le désir de cesser l'usage de la nicotine, à identifier des alternatives moins nocives – tout en continuant de protéger les jeunes et les non-fumeurs des incitations à l'usage de la nicotine et du tabac. La Stratégie réinvestit dans la recherche et la surveillance, et fournira des fonds de subventions et de contributions pour appuyer nos partenaires dans ce défi national. Le budget de 2018 comprend un nouveau financement de **80,5 millions de dollars** dans la Stratégie pour renforcer les ressources existantes, ce qui porte l'investissement total à approximativement **330 millions de dollars sur les cinq prochaines années**.



À quoi correspond l'objectif « moins de 5 % d'ici 2035 »?

Aujourd'hui, on compte approximativement **4,6 millions de Canadiens** (15 %) qui font usage du tabac, dont approximativement 3,9 millions qui fument la cigarette.

D'après les projections démographiques, il faudrait qu'il y ait moins de **1,8 million de Canadiens** faisant usage du tabac d'ici 2035 pour que la cible « moins de 5 % » soit atteinte.

Renoncement et réduction des méfaits

Les Canadiens qui veulent renoncer au tabac ont présentement accès à des **thérapies de substitution de la nicotine** (c. à-d., gommes, timbres et pastilles) et des **produits pharmaceutiques**.

Vapoter est moins nocif que fumer la cigarette. Un fumeur qui remplace complètement la cigarette par un produit de vapotage diminuera considérablement son exposition à plusieurs substances chimiques toxiques et cancérigènes. Les adultes ont accès à des produits de vapotage qui contiennent de la nicotine, comme alternative moins dangereuse que la cigarette.





Aider les Canadiens à renoncer au tabac

Soutien au renoncement

La **nicotine est une substance qui crée une très forte dépendance**. Il n'est pas facile d'arrêter de fumer et de nombreux Canadiens sont incapables d'y parvenir sans aide. Nous nous sommes engagés à travailler avec les provinces et les territoires en vue de bonifier considérablement les services d'aide au renoncement offerts au pays afin qu'il soit plus facile, plus rapide et plus invitant pour les fumeurs d'obtenir le soutien et les outils dont ils ont besoin et qui leur conviennent le plus.

Accès à un plus grand choix

Les approches traditionnelles de renoncement ne sont pas les seuls outils disponibles pour aider les Canadiens à se passer de la cigarette, laquelle constitue le système d'émission de nicotine le plus mortel. Une **méthode de réduction des méfaits** est une approche qui vise à réduire les conséquences néfastes de fumer la cigarette en reconnaissant les avantages potentiels qu'offre l'usage de produits de substitution moins nocifs. La *Loi sur le tabac et les produits de vapotage* permet maintenant aux adultes de se procurer des produits de vapotage de manière tout à fait légale.

Aider les Canadiens les plus à risque

Le taux de tabagisme chez certains groupes de Canadiens est nettement plus élevé qu'au sein de la population générale et des mesures ciblées sont nécessaires pour garantir que **personne ne sera laissé de côté** par le Canada dans sa démarche visant à faire baisser le taux de tabagisme sous la barre du 5 % d'ici 2035. Santé Canada, l'Agence de la santé publique du Canada et Services aux Autochtones Canada accentueront leurs efforts de sensibilisation auprès des groupes ayant les plus hauts taux de tabagisme, en augmentant les ressources accordées aux programmes de lutte contre le tabagisme.



Le taux de tabagisme est plus élevé chez certains Canadiens

- La prévalence du tabagisme chez les **peuples autochtones** est approximativement 2 à 3 fois plus élevée que chez les Canadiens non autochtones.
- La prévalence du tabagisme chez les **jeunes hommes** de 20 à 24 ans (22 %) est la plus élevée de tous les groupes d'âge et est plus élevée que chez les femmes du même groupe d'âge (14 %).
- La prévalence du tabagisme est élevée chez les **personnes LGBTQ+**, variant, d'après les estimations, entre 24 % à 45 % à travers différents groupes.
- Par **secteur de travail** : la prévalence du tabagisme était de 34 % dans le secteur de la construction en 2011 (soit plus du tiers), de 29 % dans le secteur des mines et de l'extraction pétrolière et gazière et de 29 % dans le secteur des transports et de l'entreposage.

Reconnaître les défis uniques posés par l'usage du tabac commercial chez les Autochtones

Le tabac traditionnel joue un **rôle sacré et cérémonial** au sein de certaines communautés des Premières Nations; toutefois, les taux d'usage du tabac commercial continuent d'être considérablement plus élevés parmi les Autochtones qu'au sein de la population générale. Le gouvernement du Canada travaille avec des organisations autochtones nationales et régionales en vue **d'élaborer en collaboration des approches ciblées** qui permettront de diminuer les taux élevés d'usage du tabac commercial, **en tenant compte des circonstances uniques** des populations autochtones du Canada.



Protéger les jeunes et les non-fumeurs

Prévenir l'usage du tabac et des produits de vapotage

Afin de protéger les jeunes Canadiens, le gouvernement du Canada mettra à jour et améliorera l'efficacité des **ressources de sensibilisation**, notamment en élaborant une nouvelle campagne publicitaire visant à renseigner les jeunes les plus à risque, les jeunes adultes et leurs parents sur les méfaits et les risques associés au tabac, aux produits de vapotage et à la dépendance à la nicotine.

Diminuer davantage l'attrait du tabac et des produits de vapotage pour les jeunes et les non-fumeurs

Le Canada est reconnu internationalement pour le leadership et l'expertise qu'il démontre relativement à la prise de mesures réglementaires destinées à diminuer l'usage du tabac et des produits de vapotage. Sa nouvelle *Loi sur le tabac et les produits de vapotage* soutiendra la mise en œuvre de **mesures de banalisation des emballages des produits du tabac**. Nous examinerons aussi les solutions qui pourraient être adoptées pour **réduire davantage l'attrait et le pouvoir addictif** du tabac, par exemple, les taxes, les interventions sur les prix et la réglementation du contenu en nicotine.

Faire appliquer la loi et lutter contre la contrebande

Les outils d'application de la loi seront mis à jour afin qu'ils **demeurent en avance sur les changements qui se produisent dans le marché**, tels que l'avènement du commerce électronique et de la promotion en ligne des produits. Le gouvernement du Canada, en collaboration avec les provinces et les territoires, les Premières Nations et ses partenaires étrangers en matière d'application de la loi continueront de faire respecter la loi et d'entreprendre des recherches indépendantes pour mieux comprendre et évaluer le marché canadien de la contrebande du tabac.



Cette image est un exemple qui a été utilisé dans la consultation de 2016 sur la banalisation des emballages. La ministre de la Santé s'est engagée à compléter la mise en application de ces mesures. De plus, un projet de règlement est actuellement en cours d'élaboration.

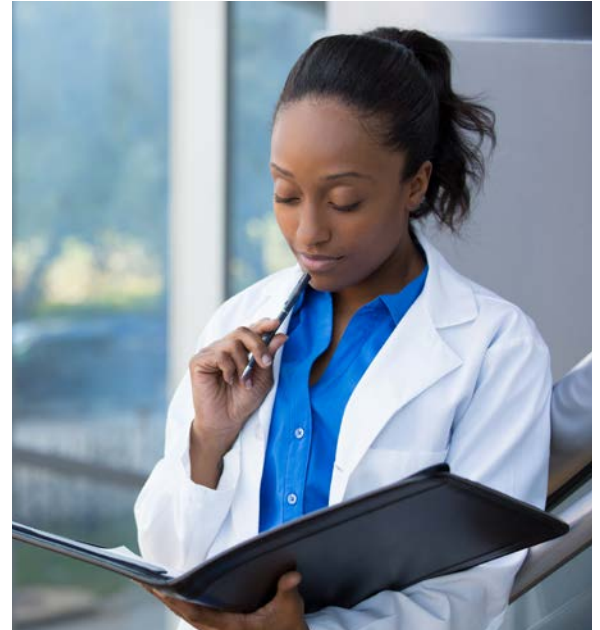


Renforcer la base en recherche, en science et en surveillance

Le gouvernement du Canada s'est engagé à prendre des décisions éclairées lors de l'élaboration de politiques et de programmes. La Stratégie canadienne sur le tabac réinvestit dans la science et **l'établissement d'une base de données probantes** afin d'étayer toutes les mesures canadiennes.

En réponse à l'évolution du marché des produits, nous accentuerons les efforts mis pour mieux comprendre **comment les Canadiens interagissent avec les produits émergents**.

Nous explorerons aussi la question de la **responsabilité de l'industrie**, notamment les mécanismes à travers lesquels l'industrie assumerait directement une partie des coûts liés à la lutte contre le tabagisme et aux activités de santé publique.



Collaborer pour accélérer le progrès

La Stratégie est le résultat des larges **consultations menées auprès de ses partenaires, des intervenants et des Canadiens**.

La réussite de la mise en œuvre de la Stratégie dépendra de l'intensité des **efforts de collaboration et de coordination** déployés. Le gouvernement du Canada poursuivra les collaborations avec ses partenaires, notamment les provinces et les territoires, les organisations autochtones nationales et régionales, les municipalités, les organisations non gouvernementales, les organismes communautaires, les professionnels de la santé et les secteurs universitaire et privé.

Pour de plus amples informations, communiquez avec la Direction générale de la lutte contre le tabagisme de Santé Canada :

www.canada.ca/fr/sante-canada/organisation/contactez-nous/programme-lutte-tabagisme.html